



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

### PROCES-VERBAL N°23

---

Réunion du mardi 06 février 2024

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

###### **VILLENEUVE LA GARENNE – STADE PHILIPPE CATTIAU N°2 – NNI 920780202**

Cette installation sportive est classée T7 STABILISE jusqu'au 07/07/2025.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 23/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'installation d'une moquette synthétique et de la demande de classement en niveau T7 SYN du 09/01/2024 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 23/01/2023
- A.O.P. du 14/02/2020

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Dimension de l'aire de jeu de 80x45m (70m de longueur maximum pour une installation FOOT A8 et 90m de longueur minimum pour une installation grand jeu)

Elle constate aussi l'absence des tests insitu initiaux.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut proposer un classement de cette installation.

En Copie : District des Hauts de Seine

###### **NOISY LE ROI – STADE SIBANO N°3 – NNI 784550103**

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 08/10/2029.

Installation visitée par M. LEDUC membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 30/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement de la moquette synthétique et de la demande de classement en niveau T6 SYN et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.A.C. du 06/06/2021
- Tests insitu du 30/11/2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 01/11/2033.

### **GARGE LES GONESSE – GYMNASSE COLETTE BESSON – NNI 952689903**

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. PLASSART membre de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise le 19/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 2 ainsi que des documents transmis :

- Plan côté du gymnase (vestiaires et aire de jeu)
- Rapport de visite du 19/01/2024
- Arrêté d'Ouverture au Public du 14/02/2012
- PV de la Commission de Sécurité du 17/01/2022

**Elle constate les non-conformités mineures suivantes (pour un classement en niveau FUTSAL 2) :**

- **Elle constate ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...**
- **Absence d'informations sur le dispositif de stationnement protégé**
- **Absence de tracés futsal spécifiques à réaliser lors des rencontres officielles**
- **Absence de local antidopage**
- **Absence de lavabo EC/EF avoir miroir dans les vestiaires joueurs**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 3 jusqu'au 06/02/2034.

## **1.2. Confirmations de niveau de classement**

### **VILLENEUVE LA GARENNE – STADE GASTON BOUILLANT – NNI 920780101**

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 04/12/2023.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 18/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN du 09/01/2024 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 18/01/2023

**Elle rappelle ne pas être en possession d'un Arrêté d'Ouverture au Public reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribune et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ... ainsi que d'un plan côté des vestiaires.**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN Prov jusqu'au 20/08/2033, sous réserve de la transmission d'une A.O.P ou A.A.C et d'un plan des vestiaires avant le 06/07/2024.

#### **PARIS – STADE PAUL FABER – NNI 751170101**

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 28/09/2023.

Installation visitée par M. MAETZ membre de la C.R.T.I.S., le 29/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 15/12/2023 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 29/01/2023
- Test insitu du 12/12/2023
- A.O.P. du 13/06/2019

**Elle rappelle que lorsque l'aire de jeu est entourée par une piste d'athlétisme délimitée par une bordure ou un dalot formant lice, ceux-ci doivent être démontables aux angles de l'aire de jeu afin que soit respectée la zone de sécurité de 2,50 m. Le revêtement de la piste d'athlétisme peut être recouvert, dans ces angles par une plaque de gazon synthétique ou similaire délimitant les 2,50 m. Dans tous les cas, il n'existe aucune rupture de niveau avec l'aire de jeu et la surface doit offrir les mêmes qualités de sol que la zone de sécurité (Art. 3.6).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 28/09/2033.

#### **MAISONS ALFORT – STADE DES JULIOTTES – NNI 940460301**

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 28/09/2023, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 SYN ainsi que des documents transmis :

- Tests in situ du 21/01/2024.

**Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 31/08/2033.**

#### **SARCELLES – STADE LEO LAGRANGE 2 – NNI 955850202**

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 15/09/2023.

Installation visitée par M. FEBVAY membre de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise, le 25/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 25/01/2024 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite du 25/01/2023
- A.A.C. 08/01/2024
- Tests insitu du 22/01/2024

**Elle constate les non-conformités mineures suivantes :**

- **Elle demande que la hauteur sous la barre transversale des buts soit mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle.**
- **Main courant incomplète**
- **Etat de dégradation des bancs de touche joueurs**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 SYN Prov jusqu'au 15/09/2033 sous réserve de la levée des non-conformités avant le 06/07/2024 (photos à transmettre à la C.R.T.I.S.)

#### **SARCELLES – STADE J. BRAMI – NNI 955850101**

Cette installation sportive est classée T4 PN jusqu'au 04/03/2024.

Installation visitée par M. DA MATA membre de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise, le 25/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 PN du 25/01/2024 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite du 25/01/2023
- A.O.P. du 25/07/2000

**Elle constate les non-conformités mineures suivantes :**

- **Elle demande que la hauteur sous la barre transversale des buts soit mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle.**
- **Elle rappelle que lorsque l'aire de jeu est entourée par une piste d'athlétisme délimitée par une bordure ou un dalot formant lice, ceux-ci doivent être démontables aux angles de l'aire de jeu afin que soit respectée la zone de sécurité de 2,50 m. Le revêtement de la piste d'athlétisme peut être recouvert, dans ces angles par une plaque de gazon synthétique ou similaire délimitant les 2,50 m. Dans tous les cas, il n'existe aucune rupture de niveau avec l'aire de jeu et la surface doit offrir les mêmes qualités de sol que la zone de sécurité (Art. 3.6).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 15/09/2030.

#### **EAUBONNE – STADE FRANCOIS LEFEBVRE – NNI 952030301**

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 15/11/2023.

Installation visitée par M. PLASSART membre de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise, le 25/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 25/01/2024 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite du 25/01/2023
- A.O.P. 20/01/1996

**Elle constate les non-conformités mineures suivantes :**

- **Absence des tests insitu décennaux (date de mise à disposition : 01/09/2013 +10 ans)**
- **Elle demande que la hauteur sous la barre transversale des buts soit mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle.**
- **Elle demande à ce que la zone officielle soit tracée en pointillés (Art 3.5)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 SYN Prov jusqu'au 05/07/2024 dans l'attente de la réception des tests insitu et de la levée des non-conformités.

#### **ANDRESY – PARC DES SPORTS DES CARDINETTES 2 – NNI 780150102**

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 24/10/2023, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN ainsi que du document transmis :

- Photos de la mise en conformité de la distance de sécurité (2,57 cm constatée) ligne de touche côté banc

**Elle rappelle les non-conformités suivantes :**

- **Les poteaux de corner et drapeaux de coin sont implantés à l'extérieur du tracé. Ils doivent être tangents aux limites extérieures des lignes de but et de touche (Art. 3.9.4).**
- **Absence des tests in situ décennaux (date mise à disposition : 15/10/2013 + 10 ans).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T4 SYN Prov jusqu'au 06/07/2024 dans l'attente des tests insitu et de la levée des non-conformités citées.

#### **VILLIERS SUR MARNE – STADE OCTAVE LAPIZE 2 – NNI 940790202**

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 29/06/2023, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN ainsi que des documents transmis :

- Photos de la mise en conformités des fourreaux de corner
- Courriel indiquant la mise à disposition des vestiaires de la Maison des Sports comprenant 2 vestiaires joueurs et un vestiaire arbitre (avec plans de situation et plan des vestiaires) les jours de match.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/11/2032.**

#### **GARGES LES GONESSE – GYMNASSE JEAN JAURES – NNI 952689902**

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. PLASSART et M. FEBVAY membres de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise, le 19/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 2 du 19/01/2024 et des documents transmis :

- Plan côté du gymnase (vestiaires et aire de jeu)
- Rapport de visite du 19/01/2024
- PV de la Commission de Sécurité du 30/11/2021

**Elle constate les non-conformités mineures suivantes (pour un classement en niveau FUTSAL 2) :**

- Elle constate ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...
- Absence d'informations sur le dispositif de stationnement protégé
- Absence de tracés futsal spécifiques à réaliser lors des rencontres officielles
- Absence de local antidopage indiqué

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 3 jusqu'au 06/02/2034.

#### **VERSAILLES – STADE PORCHEFONTAINE 3 – NNI 786460203**

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception de l'A.O.P. et confirme le classement de cette installation sportive en niveau T5 SYN jusqu'au 01/06/2032.

### **1.3. Changements de niveau de classement**

## **2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

#### **MANTES LE JOLIE – STADE DE LA BUTTE VERTE 2 – NNI 783610202**

L'éclairage de cette installation sportive est classé E6 jusqu'au 09/02/2019.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 23/01/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 22/01/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 160 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.45
- Facteur d'uniformité : 0.68

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

#### **AULNAY SOUS BOIS – STADE VELODROME 1 – NNI 930050101**

L'éclairage de cette installation sportive est classé E5 jusqu'au 04/01/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 01/02/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 01/02/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 247 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.58
- Facteur d'uniformité : 0.83

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 06/02/2026.

#### **RUEIL MALMAISON – STADE MAURICE HUBERT N°2 – NNI 920630302**

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

A la demande de la Mairie de Suresnes, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 30/01/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 04/12/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 170 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.22
- Facteur d'uniformité : 0.41

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/02/2028.

#### **BRUNOY – STADE PARFAIT LEBOURG – NNI 911140201**

L'éclairage de cette installation sportive est classé E7.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. GAUVIN, membre de la C.D.T.I.S. de l'Essonne, le 22/01/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 15/01/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 84 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.08
- Facteur d'uniformité : 0.29

**La C.R.T.I.S ne peut proposer un classement de cette installation et demande au gestionnaire de faire un réglage complet ce cet éclairage avant un prochain contrôle.**

#### **MEUDON – STADE JACQUES GALIBERT – NNI 920480401**

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

A la demande de la Mairie de Meudon, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 05/02/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 02/02/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 250 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51
- Facteur d'uniformité : 0.73

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 06/02/2028.

### 3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

#### **COLOMBES – COMPLEXE SPORTIF SALLE ANNEXE – NNI 920259904**

Cette installation sportive n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable en niveau FUTSAL 4, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable en date du 23/01/2024
- Lettre d'intention de construction d'un complexe sportif en date du 15/01/2024
- Plan de situation
- Plan de masse de l'aire de jeu
- Plan de coupe
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour une installation sportive avec un classement de niveau FUTSAL 4.

### 4. DIVERS